



Conseil municipal du 22 mai 2023

Délibération n° 36-23

Objet : Demande de subvention de l'association
ACOLEA

Date de convocation : 12/05/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu(e) : Jocelyne TACCHINI

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Dorothee RODRIGUES
- Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie
PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Véronique MERLE -
Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Alain DUTEL
- Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA
– Jocelyne TACCHINI - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne
BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothee RODRIGUES

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'association ACOLEA a sollicité la Ville de Mornant pour obtenir une aide financière dans le cadre de l'organisation d'un spectacle qui s'est déroulé le 27 mars 2023 à l'Espace culturel Jean Carmet réunissant l'école élémentaire de Saint Sorlin, l'Ecole du Petit Prince à Mornant et le Foyer d'accueil médicalisé (FAM) Bel Air.

Ce projet réunit des enfants de la commune de Mornant, de la COPAMO ainsi que des adultes en situation de handicap.

L'association ACOLEA a souhaité garder une trace de ce spectacle en le filmant. C'est pourquoi elle a fait appel à la société « French Film Production ».

II. LA PROPOSITION

La Ville de Mornant est sensible à la cause du handicap et organise des actions dans ce domaine et soucieuse de soutenir les projets scolaires.

C'est dans cet objectif de sensibilisation au handicap et de soutien aux projets portés par les écoles qu'il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 500

€ à l'association ACOLEA pour ce projet qui s'inscrit pleinement dans les valeurs défendues par la ville.

III. LA DÉCISION



Où l'exposé de Pascale CHAPOT,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'**APPROUVER** la subvention au titre de l'année 2023, d'un montant de 500€ à l'association ACOLEA ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Mornant, le 22 mai 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER